



Le 29 avril 2019/DAG/nss

**RELEVÉ DES DÉCISIONS DE LA SÉANCE
DU CONSEIL PARTICIPATIF DE LA FACULTÉ
DU 27 mars 2019**

Corps professoral

M. M. Hottelier, Mme C. Kaddous, Mme M.-L. Papaux van Delden, M. B. Sträuli, M. B. Winiger

Corps des collaborateurs de l'enseignement et de la recherche

M. C. Marquet (vice-président), Mme J. Muheim, Mme M.-L. Velasco

Corps des étudiant-e-s

Mmes K. Acosta Barboza, E. Martin, J. Wüthrich.

Corps du personnel administratif et technique

Mme S. Taboada Barreiro.

Assistent avec voix consultative

Mmes B. Bertossa - conseillère aux études, M. B. Foëx, doyen, M. D. Gfeller, administrateur, Mme C. Gidari Wassmer, conseillère aux études.

Excusé-e-s

M. R. Arjantsev (président), Mmes C. Lager, K. Lempen, M. N. Levrat, Mme I. Martin-Rivara,

Invités

Mme A. Leuba.

Procès-verbal

Mme N. Spytek-Sutter.

En l'absence de M. Renat Arjantsev, président, M. Clément Marquet, vice-président, ouvre la séance.

1. Adoption du procès-verbal du 28 novembre 2018

Le Conseil participatif approuve le procès-verbal par 10 voix favorables et 1 abstention.

2. Plan d'études 2019-2020 :

Mme Bita Bertossa, conseillère aux études, présente le point et informe que le Plan d'études 2019-2020 a été adopté à la séance du Collège du corps professoral du 20 mars 2019, et précise qu'il n'y a pas de modification substantielle par rapport au Plan d'études de l'année dernière.

Quelques nominations d'enseignants en cours (NN) seront, d'ici la rentrée, finalisées.

BA 1^{ère} série : pas de modification. Mme Bertossa souligne que les modalités de l'examen d'« Histoire du droit », est à préciser car l'enseignant-e, n'est à ce jour pas encore confirmé.

Mme Bertossa annonce l'ajout d'un enseignement à option en droit chinois.

Un cours supplémentaire, issu d'une collaboration entre le centre du droit de l'art et le centre en philanthropie, est proposé au semestre d'automne ; il s'intitule : « La philanthropie culturelle et le droit ».

Mme Bertossa souligne que le nombre de séminaires proposés est satisfaisant par rapport au nombre d'étudiants inscrits en maîtrise.

M. C. Marquet, vice-président, s'exprimant au nom de M. R. Arjantsev, souligne qu'il manque un « e » au premier « étudiante » en page 8 du projet, point 1, « Enseignement obligatoire semestriels » (6 crédits). Mme E. Martin précise que la version en ligne est, elle, correcte. Mme Bertossa confirme que l'oubli du « e » a été rectifié entre temps.

M. C. Marquet demande si les concours de plaidoirie ne devraient pas plutôt se trouver dans la catégorie des séminaires annuels, c'est-à-dire sur 2 semestres, au même titre que l'est la clinique juridique de la prof. M. Hertig.

M. C. Marquet propose d'approuver le plan d'études, tout en laissant au prof. G. Romano le libre choix de transférer ou pas, son Vienna Arbitration Moot Court dans la catégorie des séminaires annuels.

La prof. C. Kaddous a accepté le transfert de son Moot Court in European Law dans la catégorie annuelle lors de la séance.

Le Conseil participatif approuve, à l'unanimité (12 voix), le plan d'études modifié, y compris les propositions de corrections formulées par le président.

3. Modification de la Directive du Règlement du BARI

La conseillère aux études, C. Gidari Wassmer, présente les modifications proposées.

Il s'agit de la Directive qui fixe le contenu de la passerelle, Mme Gidari Wassmer souligne que le contenu de la 1^{ère} passerelle à 35 crédits sera bientôt obsolète et passera dorénavant à 42 crédits.

Le langage épïcène a été introduit.

Les inscriptions ont été simplifiées et se feront désormais via le Service des admissions.

M. Marquet, vice-président, se faisant le porte-parole de M. Arjantsev, président, demande pourquoi le terme « subir un examen » est utilisé plutôt que « présenter ». M. Foëx, doyen, explique que formellement on se présente à un examen, on ne présente pas un examen ou alors on le subit, mais le terme « se présenter » pourrait être également utilisé.

Sur le point 3.1.b. M. Gfeller, administrateur, souligne que suite au changement adopté au point 2.5 (remplacement du terme « subis ») la phrase « les résultats des examens subis... », devrait également être modifiée dans le même sens. Mme Velasco propose de modifier comme suit : les résultats des examens **obtenus**...

Les modifications suivantes sont approuvées :

- Point 2.5, Modalité académique de réussite : Chaque examen de la série peut être **subi présenté** au
- Point 3.1.b, Conditions d'admission : les résultats des examens **subis obtenus** dans le ...

Le Conseil participatif approuve, à l'unanimité (12 voix), la Directive du Règlement du BARI modifiée.

4. Règlement d'études (Commission de l'enseignement) ; Modification du règlement concernant les séminaires, mémoires et concours de plaidoirie :

La prof. A. Leuba, présidente de la Coens, présente le point et les modifications proposées, entre autres, en raison du nombre croissant d'étudiants ; elle invite les professeur-e-s à proposer un séminaire, afin que l'offre de séminaires soient suffisante par rapport au nombre d'étudiant-e-s inscrit-e-s.

Afin de gérer la problématique du nombre d'étudiant-e-s par séminaire, plusieurs pistes sont actuellement étudiées.

Un nouvel article entre en vigueur dans le règlement, il s'agit de l'article 9.

Le Conseil participatif approuve, à l'unanimité (12 voix), le Règlement concernant les séminaires, les mémoires et les concours de plaidoiries, tel que modifié.

5. Election universitaire

M. C. Marquet, vice-président, rappelle que les 7 et 8 mai 2019 se dérouleront les élections aux organes participatifs de l'Université, qui permettent à chacune et chacun de s'impliquer directement dans la vie de l'institution. Les étudiant-e-s sont appelé-e-s à désigner leurs représentant-e-s au sein de l'Assemblée de l'Université et du Conseil participatif de la Faculté. Diverses opérations de communication sont déjà en place pour les informer. Les collaboratrices et collaborateurs élisent leurs représentant-e-s au sein de la Commission du personnel. Il encourage les personnes concernées à participer à ce rendez-vous démocratique.

M. D. Gfeller, administrateur, précise qu'il y a un délai au 5 avril pour déposer les listes de candidatures, et que chacun peut vérifier que son nom figure bien sur les rôles électoraux.

6. Election d'une vice-présidence en remplacement de M. Clément Marquet

Mme Maria-Laura Velasco présente sa candidature à la vice-présidence du Conseil Participatif de la Faculté (CPF) ; le CPF l'élit à l'unanimité.

7. Divers et communications

Mme E. Martin remercie vivement les Conseillères aux études et le Secrétariat des étudiants pour leur marge de tolérance quant au retard des étudiants ayant laissé passer le délai formel d'inscription au séminaire.

Mme K. Acosta demande s'il y a une possibilité d'instaurer une semaine de battement entre la fin des cours et le début de la session d'examens de mai-juin. S'ensuit une discussion avec les professeur-e-s et les conseillères aux études pour conclure que la demande est pertinente, mais qu'il est très difficile de libérer une semaine avant le début des examens contenu du nombre important d'examens à organiser dans le délai imparti. Le prof. M. Hottelier nuance toutefois en précisant que, concernant ses cours de BA1, la dernière semaine de cours constitue plutôt un répertoire qui vise à préparer les étudiants aux examens.

La séance est levée à 15h.15.